

NOTE D'INFORMATION

Réf : NI/26/23

Casablanca, le 08 mars 2023

Objet : Report d'application du nouveau taux de cotisation des retraités 2023

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous portons à votre connaissance que le Conseil d'Administration de la MUPRAS, lors de sa dernière réunion du 25 Janvier 2023, a décidé à l'unanimité de reporter l'augmentation du taux de cotisation des adhérents pensionnés (retraités, veuves et assimilés) prévu le 01/01/2023 dans le règlement intérieur.

Cette décision a été aussi approuvée par l'Assemblée Générale du 07 mars 2023.

De ce fait, le taux actuel de 4,2 % restera en vigueur.

A. SAMI

Président du C.A. MUPRAS



ABDELMOUNIME SAMI
رئيس المجلس الإداري
للخطوط الجوية المغربية
MUPRAS



« MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER »